

PROCÉDURE POUR LE RETRAIT OU L'ENVOI DES DIPLÔMES

Comment retirer le diplôme ?

Directement au Département des sciences pharmaceutiques

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 15h30

Se présenter à l'accueil muni :

- De votre carte d'identité

Par courrier

Sur demande écrite de votre part

Si vous résidez en France

Vous devez préciser l'année d'obtention, le nom du diplôme et joindre :

- La photocopie de votre pièce d'identité
- 1 enveloppe format 24*32 libellée à vos noms et adresse, affranchie au tarif Lettre Recommandée avec accusé de réception

Adresse d'envoi de la demande :

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - FACULTÉ DE SANTÉ
DÉPARTEMENT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
SERVICE SCOLARITÉ
31062 TOULOUSE CEDEX 9

Si vous résidez à l'étranger

Les diplômes doivent obligatoirement transiter par l'ambassade ou le consulat de France le plus proche de votre domicile. Vous nous communiquerez pour cela l'adresse de l'ambassade ou du consulat.

Votre demande sera accompagnée :

- La photocopie de votre pièce d'identité
- La copie de l'attestation provisoire de réussite au diplôme
- Votre adresse personnelle à l'étranger
- Le nom du diplôme et son année d'obtention

Remarque : la traduction du diplôme est laissée à la charge du diplômé, par l'intermédiaire d'un traducteur assermenté.